

D2IMIG

MIGRATIONS MOVE THE WORLD

Dialogue sur la diversité, l'inclusion et la migration
et l'amélioration des possibilités d'apprentissage
pour les adultes

Les professeur·e·s



Cofinancé par
l'Union européenne



Qu'est-ce que le projet D2IMIG ?

Il s'agit d'un projet Erasmus+ KA2 visant à réduire les stéréotypes et les idées préconçues sur les migrant·e·s parmi les citoyens et citoyennes européennes. Il comprend le développement et la numérisation de modules de formation pour les éducateurs et éducatrices, les journalistes et les travailleurs sociaux et travailleuses sociales.

D2IMIG est l'acronyme de « Dialogue for Diversity, Inclusion and Migration and Improved learning opportunities for Grown ups ». Soit « Dialogue sur la diversité, l'inclusion et la migration et l'amélioration des possibilités d'apprentissage pour les adultes ».

Les objectifs spécifiques du projet sont de :

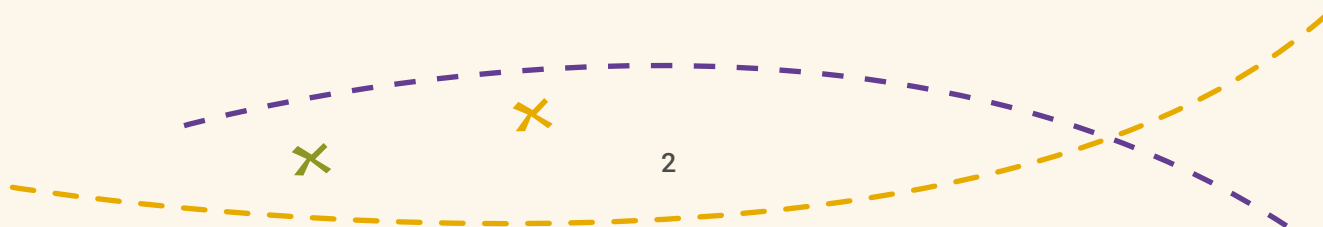
- Promouvoir l'interculturalité
- Lutter contre les discriminations faites envers les migrant·e·s
- Faire de la formation
- Cibler les acteurs clés qui peuvent promouvoir l'égalité dans les médias, à l'école et dans la société.

Qui sommes-nous ?

Le projet D2IMIG regroupe quatre organisations venant de trois pays différents : France, Italie, et Espagne. Ensemble, nous avons pour objectif de vous fournir des ressources de qualité en matière de formation et de motivation, qui sont faciles à explorer et sources de motivation.

GRDR : Le Grdr Migration-Citoyenneté-Développement est une ONG internationale française, créée en 1969. Le Grdr est présent en Afrique de l'Ouest (Mali, Mauritanie, Sénégal, Guinée, Guinée-Bissau), en Afrique du Nord (Algérie, Tunisie) et en France (antennes à Montreuil, en Seine-Saint-Denis, à Lille dans le Nord, et à Caen en Normandie). Le Grdr développe ses actions à travers une approche territoriale, renforcée par une base associative locale qui soutient les équipes de terrain. Le Grdr a quatre domaines d'expertise : les parcours migratoires et la mobilité humaine, le développement rural et urbain et la gestion des ressources naturelles, l'intégration socioprofessionnelle et l'accompagnement des populations, et la lutte contre les discriminations.

Ligue de l'Enseignement du Nord : La Ligue de l'Enseignement du Nord est un mouvement laïque d'éducation populaire qui fait partie du mouvement national de la Ligue de l'Enseignement basé en France. Elle intervient principalement dans 5 grands domaines : l'éducation et la formation, la culture, les vacances et les loisirs éducatifs, le sport pour toutes et tous et la solidarité internationale. Créée en 1924, la fédération départementale œuvre pour la formation et l'éducation des citoyens et citoyennes tout au long de la vie et pour la transformation sociale. Elle regroupe et soutient 700 associations sur l'ensemble du territoire et travaille avec

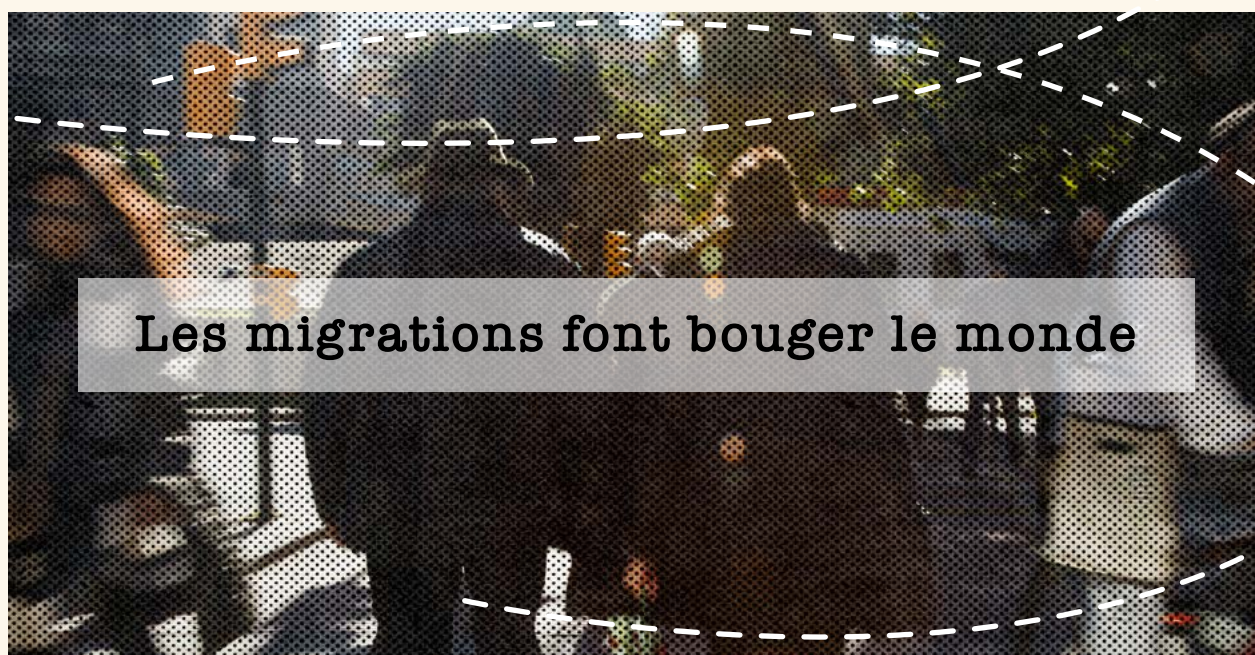




plus de 42 000 adhérent·e·s qui adhèrent au projet humaniste, laïque et fraternel que l'association poursuit depuis 1866. Au niveau européen, la Fédération du Nord développe depuis de nombreuses années des projets autour de la solidarité internationale, de la mobilité des jeunes et de l'inclusion de toutes les personnes, en particulier celles issues de l'immigration.

COSPE : COSPE a été fondé en 1983 en tant qu'association laïque à but non lucratif pour la coopération internationale. COSPE opère dans 23 pays aux côtés de la société civile locale et des communautés, engagées comme nous dans la justice sociale et la paix, soutenant les groupes marginalisés et discriminés dans leurs demandes d'inclusion sociale, de droits de l'homme et de démocratie. En Italie et en Europe, elle promeut des activités visant à prévenir et à combattre le racisme, les discriminations et les discours de haine à l'encontre des migrant·e·s, des minorités, des réfugié·e·s et des demandeurs et demandeuses d'asile. Elle développe aussi des activités interculturelles, des outils éducatifs innovants, des cours de formation et des campagnes de communication avec une approche intersectionnelle.

Consultoría de Innovación Social : Consultoría de Innovación Social est située dans le sud de l'Espagne et ses principaux domaines d'activités sont l'employabilité, l'égalité des sexes et la coopération internationale. Elle vise à promouvoir les changements dans ces domaines en participant à des projets novateurs au niveau national et international, améliorant ainsi l'échange de bonnes pratiques et l'apprentissage mutuel. Pour atteindre cet objectif, l'organisation développe et fournit : des formations transnationales et nationales pour les groupes, des séminaires et des cours certifiés pour les individus, des ateliers de collaboration pour des cibles spécifiques et des sessions de conseil sur demande. Ainsi, son objectif principal est de créer de l'impact et de la durabilité en adoptant des approches novatrices pour résoudre les défis sociaux existants et ses exigences.





À quoi sert cette brochure ?

Cette brochure sert à produire des guides de sensibilisation pour les professionnel-le-s de l'éducation, des médias et les travailleurs sociaux, et lutter contre les stéréotypes sur la migration. De permettre aux professionnel-le-s de transmettre un discours raisonné, rationnel et informé sur la migration. Ce livret est composé d'une partie générale abordant les définitions et les principales données sur les migrations suivie d'une partie spécifique pour les professionnels de l'enseignement.

Les mots de la migration

Lorsque l'on parle de migration, les mots ont tendance à être mélangés même si beaucoup d'entre eux représentent une réalité différente, avec parfois un statut juridique spécifique. Cette confusion est également à l'origine de stéréotypes et d'idées reçues, qui tendent à mettre tous les migrant-e-s dans le même sac et à essentialiser l'expérience de la migration. Les migrations sont complexes et diverses et couvrent un large éventail de réalités. Revenir à la terminologie est un premier pas pour produire un discours raisonné et informé sur la migration.

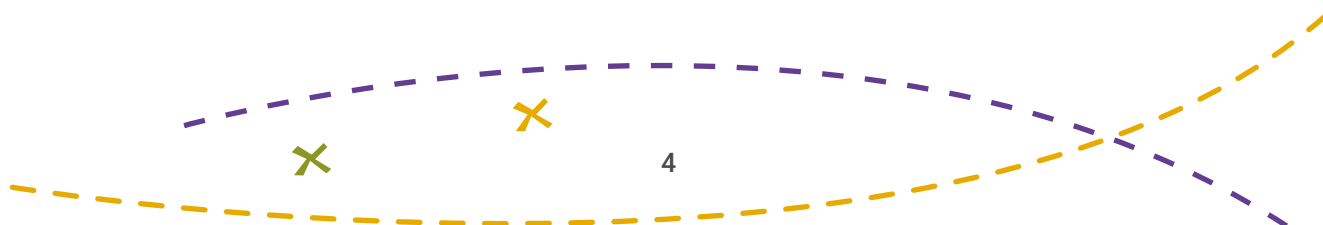
“Les limites de mon langage
signifient les limites de mon monde”

(Wittgenstein, 1922)



Voici un [glossaire](#) contenant des définitions, des données, des images et des infographies sur les mots relatifs à la migration. L'[objectif](#) est de déconstruire les fausses idées que ces mots véhiculent souvent.

Plus d'informations





Demandeur et demandeuse d'asile



Une personne qui demande l'asile est une personne qui demande une protection internationale et qui a déposé une demande à être accueillie par un pays autre que le sien pour y être accueillie et protégée.

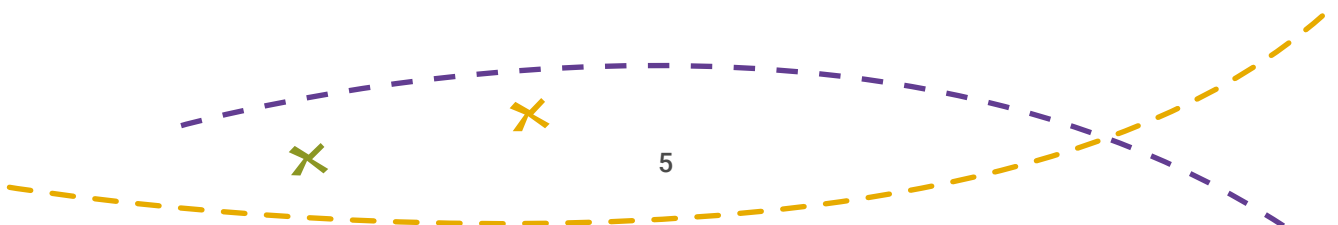
Selon le UNHCR, l'Agence des Nations unies pour les réfugiés, 69 % des réfugié·e·s et autres personnes ayant besoin d'une protection internationale vivent dans des pays voisins de leur pays d'origine et 75 % des réfugié·e·s sont accueilli·e·s dans des pays en développement.

En 2023

167.432 *en France*
demandes d'asile ont été
remplies

136.000 *en Italie*
demandes d'asile ont été
remplies

163.218 *en Espagne*
demandes d'asile ont été
reçues





Personne déplacée



Selon la Commission Européenne, il s'agit d'une personne forcée ou obligée de quitter son domicile mais qui n'a pas franchi une frontière internationale.

Dans le monde, il y a 75,9 millions de personnes déplacées qui peuvent l'être à la fois en raison de conflits et de la violence (68,3 millions en 2023) et des catastrophes (7,7 millions en 2023). Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) dans le monde a atteint 71,1 millions à la fin de 2022, soit une augmentation de 20 % par rapport à l'année précédente selon le rapport mondial sur le déplacement interne de l'Internal Displacement Monitoring Centre. Les cinq pays qui enregistrent les chiffres les plus élevés de déplacements internes en 2023 sont le Soudan, la République démocratique du Congo, la Palestine, le Myanmar et l'Éthiopie pour les conflits et la violence (p.7). La Chine, la Turquie, les Philippines, la Somalie et le Bangladesh pour les catastrophes.

69%

hébergés dans les pays voisins

69% des réfugié-e-s et autres personnes ayant besoin d'une protection internationale vivaient dans des pays voisins de leurs pays d'origine

75%

accueillis dans les pays à revenu faible ou intermédiaire

les pays à revenu faible ou intermédiaire accueillent 75% des réfugié-e-s et autres personnes ayant besoin d'une protection internationale dans le monde. Les pays les moins avancés offrent l'asile à 20 % de ces personnes.

7.900

en France

personnes déplacées à l'intérieur du pays, principalement en raison de tempêtes et d'incendies de forêt en 2023

189.000

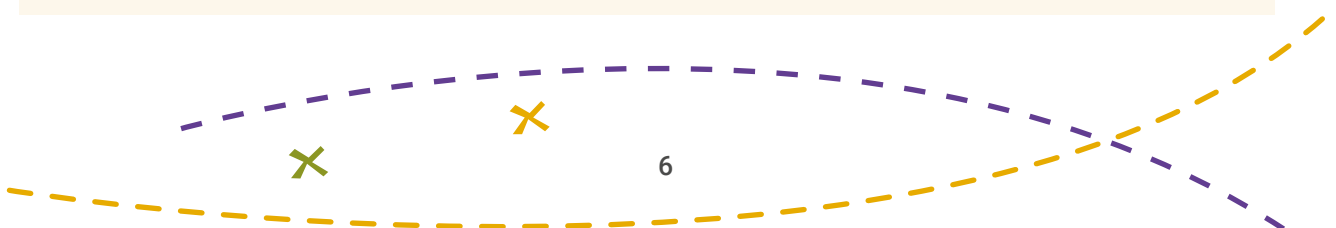
en Italie

déplacements internes ont eu lieu principalement en raison de catastrophes naturelles entre 2008 et 2023

92.000

en Espagne

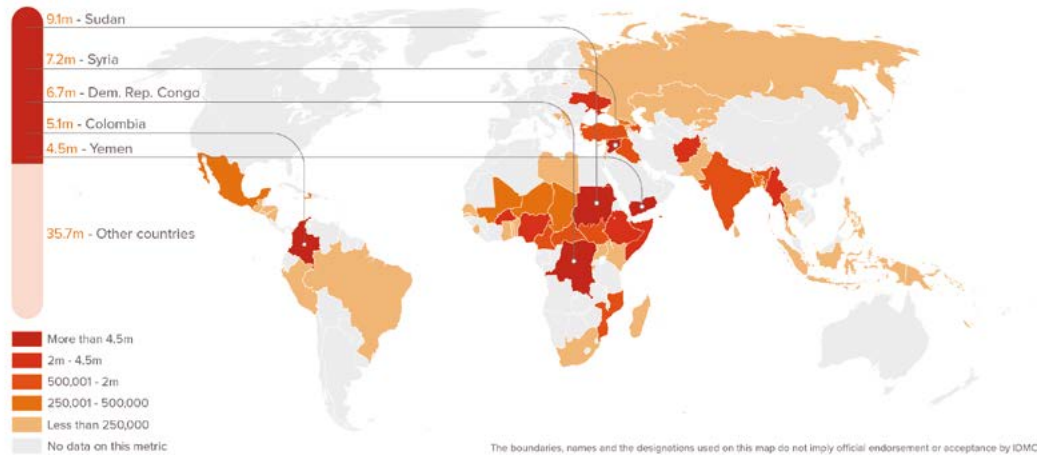
cas résolus par l'Office de l'Asile et des Réfugiés en 2023, avec en plus, plus de 1 000 cas d'apatridie





Personnes déplacées

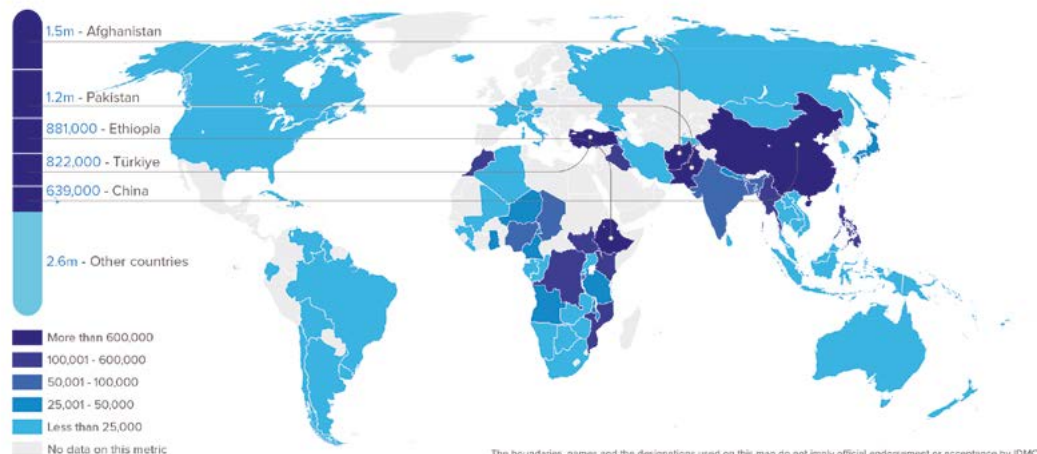
Déplacé·e·s à cause de conflits et de violences



20,5
MILLIONS
EN 2023

68,3 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en raison de conflits et de violences dans 66 pays et territoires au 31 décembre 2023 // Augmentation de 9 % du nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en raison de conflits et de violences depuis 2022

Déplacé·e·s à cause de catastrophes



26,4
MILLIONS
EN 2023

7,7 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays à la suite de catastrophes dans 82 pays et territoires au 31 décembre 2023 // Diminution de 11 % du nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays à la suite de catastrophes depuis 2022



Émigré·e



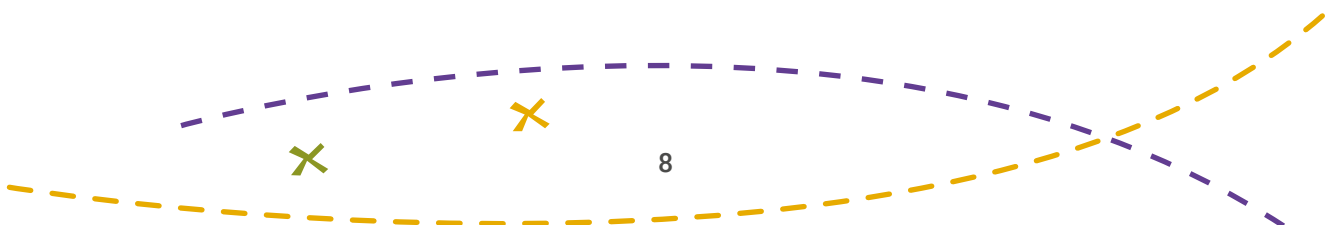
Du point de vue du pays de départ, personne qui quitte son pays de nationalité pour s'installer dans un autre pays.

L'UE compte **448,8 millions** d'habitant·es (2023) : **27,3 millions** sont des citoyens non européens (soit 6% de la population totale de l'UE), **42,4 millions** sont nées en dehors de l'UE (9% de tous les habitant·es de l'UE).

55.000 *en France*
personnes ont émigré en **2021** (Source: Insee)

1.423.000 *en Italie*
transferts internes (+6,7 %), plus de **318 000 immigrations** (+28,6 %) et **158 000 émigrations** (-1 %) en **2021**

220.000 *en Espagne*
personnes ont émigré en Espagne, 12,4% ayant toujours vécu en Espagne avant, les autres ayant résidé·e à l'étranger au préalable en **2022**





Expatriée

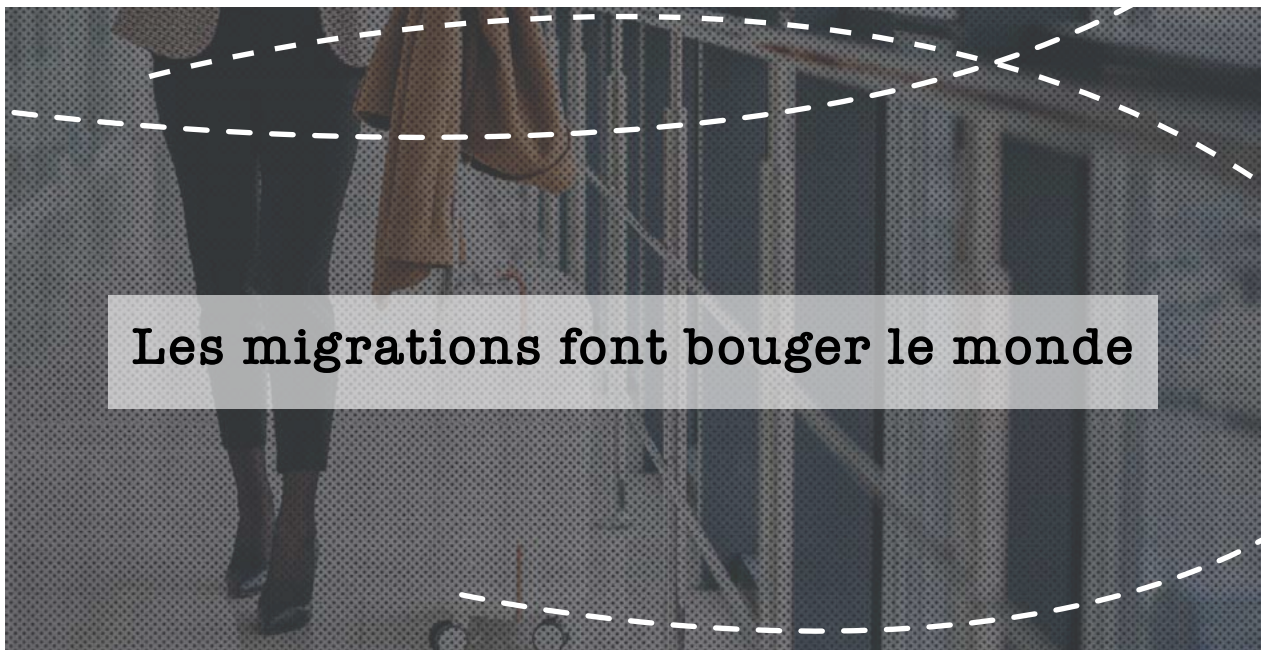


Personne vivant dans un pays autre que le sien, souvent pour des raisons professionnelles.

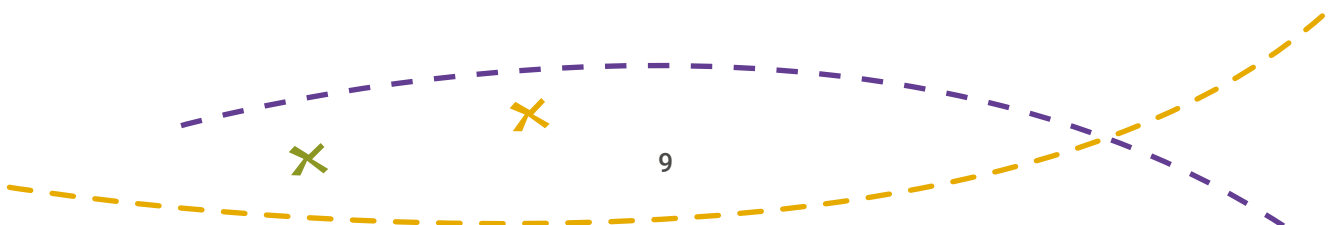
1,5 million de personnes résidant auparavant dans un État membre de l'UE ont migré vers un autre État membre en 2022, soit une augmentation d'environ 7 % par rapport à 2021.

27,3 millions des 448,8 millions de personnes vivant dans l'UE (soit 6,1%) au 1er janvier 2023 étaient des citoyens non européens.

Le mot "expatriée" est souvent utilisé pour parler de migrant·e·s venant de pays développés, ce qui construit la division entre les "bons" et les "mauvais" migrants. Le fait d'être un migrant ou une migrante originaire d'un pays riche est souvent considéré comme quelque chose de précieux, de courageux et d'aventureux. Un migrant ou une migrante venant d'un pays plus pauvre est très rarement désigné comme expatrié, sauf s'il ou elle appartient à la classe supérieure.



Les migrations font bouger le monde





Étranger, étrangère



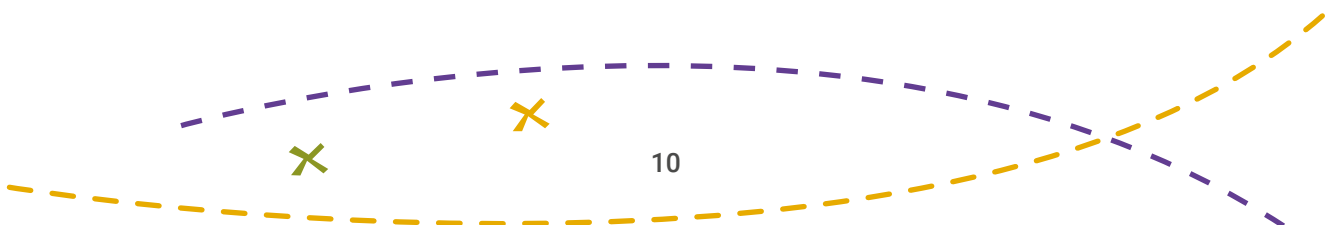
Personne qui n'a pas la nationalité de l'État dans lequel elle vit, soit parce qu'elle a une autre nationalité (à titre exclusif), soit parce qu'elle n'en a aucune (comme les apatrides).

Un étranger ou une étrangère n'est pas nécessairement un ou une migrante car il ou elle peut être né-e dans un pays avec des parents de nationalité étrangère. Le statut d'étranger ne dure pas forcément toute une vie, car il ou elle peut obtenir la nationalité du pays s'il respecte les critères de naturalisation de ce pays.

5.3 MILLIONS *en France*
de personnes étrangères en France et 0,8 millions
de personnes étrangères non-migrantes en 2022

5.05 MILLIONS *en Italie*
de personnes étrangères en 2023

5.8 MILLIONS *en Espagne*
de personnes étrangères en 2022





Immigrée



Du point de vue du pays d'arrivée, personne qui se rend dans un pays autre que celui dont elle a la nationalité ou dans lequel elle réside habituellement.

10,3%

en France

de la population était des immigrées (soit 7 millions) en **2022**.

8,5%

en Italie

du nombre total de résidentes étaient des citoyens étrangers (soit 5 millions) au **1er janvier 2022**. Par rapport à l'année précédente, il y a une diminution de 141 000 (-2,7 %), dont environ 41 000 sont attribués au solde naturel et migratoire négatif et 100 000 autres n'ont pas été comptabilisés en 2021.

11,7%

en Espagne

de la population totale espagnole était de nationalité étrangère (soit 5,5 millions) en 2022 en Espagne. Le plus grand nombre d'immigrées provient du Maroc.

Immigrants, 2022



X

X



Migrant·e

> Toute personne qui vit de façon temporaire ou permanente dans un pays où elle n'est pas née et qui a acquis des liens sociaux importants avec ce pays. [Définition de l'UNESCO]

En 2022, le monde comptait 281 millions de migrants internationaux. En Europe, 4 millions d'immigré·e·s étaient entré·e·s dans l'UE (336 000 en France, 318 000 en Italie et 887 000 en Espagne). En Europe, la répartition des femmes et des hommes migrant·e·s est à peu près égale dans les dix premiers pays de destination et d'origine. Contrairement à l'Afrique et à l'Asie (où la plupart des pays ont une proportion d'hommes migrants légèrement supérieure à celle des femmes migrantes), l'Europe compte davantage de pays ayant une proportion de femmes migrantes légèrement supérieure à celle des hommes migrants (à la fois dans les principaux pays de destination et d'origine).

50,6%

en France

de la population immigrée sont des femmes. (source : Insee)

50,9%

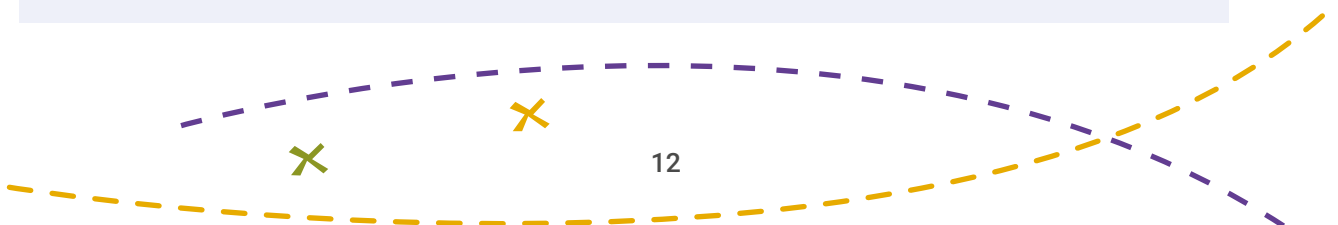
en Italie

le pourcentage de femmes migrantes vivant en Italie est 50,9%, soit près de 9 % de l'ensemble de la population féminine.

46-48.5%

en Espagne

le pourcentage de femmes migrantes vivant en Espagne entre 2020 et 2023 est de 46-48,5%. Ce nombre augmente régulièrement chaque année depuis 2001, avec une augmentation de plus de 400 % du nombre de femmes immigrées depuis cette date. La plupart des migrations sont intracontinentales. Lorsque les migrations sont classées entre les pays riches (Nord) et les pays pauvres (Sud), la plus grande proportion des flux concerne les migrations Sud-Sud, qui représentent 38 % des flux. Les flux les plus médiatisés (Sud-Nord) ne représentent que 35 % des flux migratoires mondiaux





Réfugié·e

> La Convention de Genève du 28 juillet 1951 définit le ou la réfugié·e comme une personne qui « craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques » si elle retourne dans son pays. Un ou une réfugié·e est donc une personne qui a demandé l'asile dans un pays étranger et qui a été reconnue comme réfugié·e.

Dans le monde, ils ou elles sont 36,4 millions en 2023. Ils ou elles sont protégé·e·s par le droit international contre les éventuelles persécutions qui auraient pu se produire dans leur pays d'origine. Ils ou elles ont les mêmes droits fondamentaux que les citoyens et citoyennes nationaux (à l'exception de certains droits particuliers tels que le droit de vote ou l'accès à des postes de travail nationaux). Ils ou elles ont droit à un permis de séjour de 10 ans s'ils ou elles ne retournent pas dans leur pays d'origine.

32.630

en France

réfugié·e·s ont obtenu ce statut en 2022.

296.000

en Italie

réfugié·e·s accueilli·e·s en 2022 en Italie. Depuis 1998, le nombre de réfugié·e·s en Italie a augmenté. Ce chiffre ne concerne que le nombre total de personnes dont le statut de réfugié a été reconnu.

92.000

en Espagne

demandes déjà ouvertes ou nouvellement ouvertes ont été résolues. En 2023, l'Office espagnol de l'Asile et des Réfugiés a reçu plus de 163 000 demandes d'asile et de réfugié·e·s. Il s'agit d'une augmentation de 37 % par rapport à 2022 et c'est le nombre le plus élevé depuis 1992.





Apatride



Personne qui n'a pas de patrie et donc pas de nationalité légale.

En Europe, l'apatridie touche plus de 500 000 personnes. Elle peut se produire pour diverses raisons, notamment les discriminations à l'encontre des groupes minoritaires, la succession d'États, les lacunes ou les conflits dans les lois autour de la nationalité, et les politiques délibérées visant à priver les personnes de leur nationalité ou à leur enlever leur nationalité. L'une des missions du UNHCR est d'éradiquer l'apatridie. Il y a 4,3 millions d'apatrides dans le monde.

1.716

en France

apatrides enregistré·e·s par l'OFRPA en France
(à compter du 1er janvier 2022)

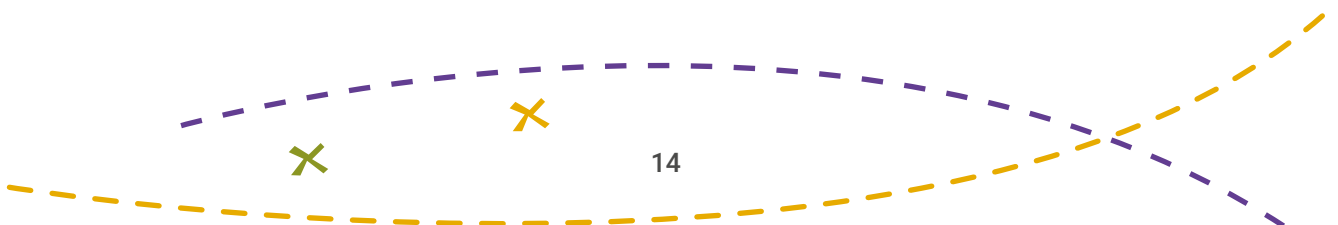
609

en Italie

apatrides enregistré·e·s par l'Istituto Nazionale di Statistica en
Italie (à compter du 1er janvier 2022)

en Espagne

L'Espagne a mis en place des règles visant à prévenir et à réduire l'apatridie : les enfants nés sur le territoire espagnol sont automatiquement éligibles à la citoyenneté espagnole et les enfants de réfugié·e·s sans résidence permanente peuvent obtenir la citoyenneté après un an de résidence en Espagne.





Mineur·e non accompagné·e

> Mineur·e qui arrive sur le territoire d'un État membre de l'UE sans être accompagné·e de l'adulte qui en est responsable en vertu de la loi ou de la pratique de l'État membre de l'UE concerné, et tant qu'il ou elle n'est pas effectivement pris·e en charge par une telle personne ou qu'il ou elle est laissé·e seul·e après son entrée sur le territoire de l'État membre de l'UE.

En 2022, les mineur·es non accompagné·es dans l'UE représentaient 19 % du nombre total de primo-demandeurs d'asile. Les migrant·es mineur·es arrivant en Europe depuis les pays d'Afrique de l'Ouest et de la Corne de l'Afrique sont pour la plupart des garçons, âgés de 16 à 17 ans et voyageant seuls. Selon l'Agence Européenne pour l'asile, les demandes de protection internationale pour la période mai 2022 à avril 2023 se sont rapprochées des niveaux de 2015-2016, période qui a connu un pic de migrations déclenchées principalement par la guerre en Syrie. La migration des mineur·es non accompagné·es est également en augmentation. Les droits des mineur·es non accompagné·es sont sous la protection de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (qui est au-dessus de toutes les législations des États ou de l'UE). Par exemple, l'« Article 2 : Tous les droits s'appliquent à tous les enfants sans exception. L'État a l'obligation de protéger les enfants contre toutes les formes de discrimination et de prendre des mesures positives pour promouvoir le respect de leurs droits. Tous les enfants ont droit à un logement, à la protection de l'État, à vivre dans la dignité et à l'éducation ». **Les mineurs étrangers non accompagnés ou mineures étrangères non accompagnées (MNA)** ont le droit de demander l'asile.

11.315

en France

MNA ont été reconnues et placées en 2021 (95% était des garçons)

15.595

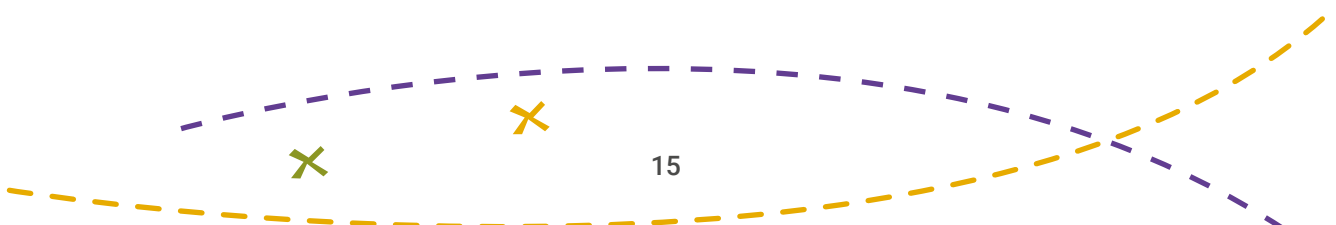
en Italie

MNA à compter du 30 juin 2022 (soit une augmentation de 99,9%)

11.000

en Espagne

MNA signalées en 2022, ce qui correspond à trois fois plus que l'année précédente (3 000 mineurs non accompagnés en tant que réfugiés en 2020)





Migrant·e sans papiers



Une personne étrangère qui n'a pas de titre de séjour valable pour le territoire sur lequel elle se trouve.

En 2022, 143 000 ressortissantes de pays tiers se sont vu refuser l'entrée dans l'Union Européenne à l'une de ses frontières extérieures. Parmi elles et eux, 62 % ont été arrêtées aux frontières terrestres extérieures, 34 % aux frontières aériennes et 4 % aux frontières maritimes. Contrairement à ce que les médias présentent souvent, les personnes bloquées aux frontières ne sont pas nécessairement des migrant·es sans papiers. Parmi eux, il peut y avoir des réfugié·es potentiel·es (la Convention de Genève autorise les réfugié·es à traverser illégalement), des personnes susceptibles d'obtenir un permis de séjour, etc. Au contraire, certaines personnes peuvent être sans papiers et avoir franchi les frontières de manière régulière (par exemple avec un visa de courte durée). Les mots qui décrivent les personnes entrant dans la catégorie des « sans-papiers » (clandestin·es, migrants illégaux ou migrantes illégales) ont souvent des connotations négatives. Pourtant, une personne n'est pas par essence illégale (seules des actions peuvent l'être). Et, même si les sans-papiers peuvent se retrouver sans papiers pour de nombreuses raisons (refus du statut de réfugiée même si la personne fuit une zone de guerre, refus du permis de séjour, etc.), ils ou elles ont toujours des droits essentiels et finissent souvent par contribuer à l'économie et à la société locales.





Migrant·e sans papiers

France : Le Droit des immigrés s'est complexifié au fil des années (22 lois votées depuis 1990 sur l'immigration et l'asile). Avec la restriction de la durée des titres de séjour et des critères pour en bénéficier (la durée était de plusieurs années mais maintenant, elle est de plus en plus d'une durée d'un an, ce qui met les étrangers et les étrangères constamment dans le stress du renouvellement). Les préfectures sont souvent en retard dans le traitement des dossiers, qui sont de plus en plus conséquents du fait de la multiplication des restrictions et de l'augmentation de la durée de séjour, ce qui peut mettre des personnes qui ont légalement le droit de séjourner dans une situation administrative irrégulière. Il existe également des divergences entre la manière dont les préfectures traitent un même dossier (un même dossier peut être traité différemment selon sa localisation, certaines préfectures demandant par exemple des documents qui ne sont pas énumérés dans la loi)

Italie : Les dernières estimations calculées par l'ISMU montrent une croissance modérée de la population étrangère vivant en Italie : au 1^{er} mars 2023, elle a atteint plus de 6 millions d'individus en 2022, soit 88 000 de plus qu'en 2021. En revanche, le nombre de personnes sans papiers a diminué, s'établissant à 506 000 contre 519 000 personnes estimées l'année précédente (soit -2,5 %)

Espagne : L'Arraigo Social espagnol permet aux migrant·e·s, même si leur arrivée en Espagne était illégale, dans des circonstances particulières, de demander un statut de résident·e temporaire après 3 à 5 ans.





Les professeur·e·s

Dans cette section, vous trouverez des informations, des références et des ressources destinées à aider les enseignant·e·s à communiquer avec des personnes migrantes (élèves, collègues, familles) en dépassant les stéréotypes et les idées reçues sur les migrations.

La principale question à laquelle cette section souhaite répondre est la suivante : comment l'éducation traite-t-elle le sujet des migrations ?

En partant du droit européen et international des Droits de l'Homme, vous en apprendrez plus sur l'accès à l'éducation des personnes migrantes et vous découvrirez également les différences entre les trois pays :

- France
- Italie
- Espagne

À la recherche d'outils ?





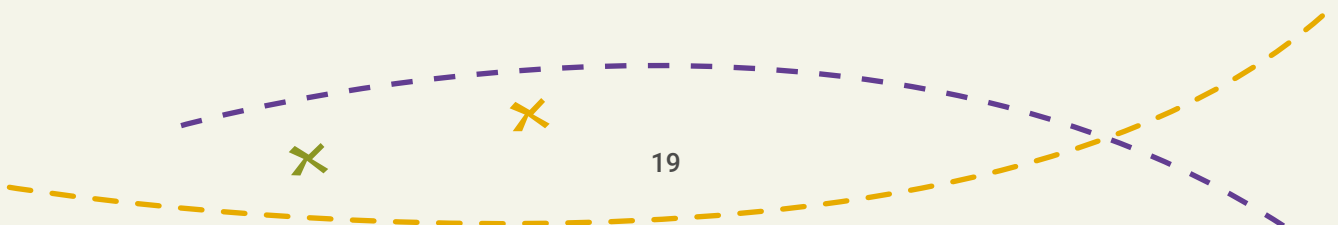
Droits de l'enfant, migration, éducation et ODD :

Convention relative aux Droits de l'Enfant

- **Article 2:** Tous les droits s'appliquent à tous les enfants sans exception. L'État a l'obligation de protéger les enfants contre toutes les formes de discrimination et de prendre des mesures positives pour promouvoir le respect de leurs droits.
- **Article 28:** L'enfant a droit à l'éducation et l'État a l'obligation de rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit, d'encourager l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire accessibles à chaque enfant et d'assurer l'accès de toutes et tous à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun·e. La discipline scolaire doit respecter les droits et la dignité de l'enfant. Pour assurer le respect de ce droit, les États ont recours à la coopération internationale.
- **Article 29:** L'éducation doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités. Elle doit préparer l'enfant à une vie adulte active dans une société libre et favoriser chez lui ou elle le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que des cultures et des valeurs d'autrui.

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

- **Article 13:**
 - Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur des frontières de chaque État.
 - Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.
- **Article 26:**
 - Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et les étapes fondamentales. L'enseignement primaire doit être obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralement accessible et l'enseignement supérieur doit être accessible à toutes et tous en pleine égalité, en fonction du mérite.





- L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité et au renforcement du respect des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.
- Les parents ont droit avant toutes autres personnes de choisir le type d'éducation à donner à leurs enfants.

Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne

● Article 14: Droit à l'éducation

- Toute personne a droit à l'éducation et à l'accès à la formation professionnelle et continue.
- Ce droit comprend la possibilité de recevoir un enseignement obligatoire et gratuit.

Objectifs de développement durable pour 2030 :

- **ODD 4** : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.
- **ODD 10**: Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein.

FRANCE : En France, l'enseignement est obligatoire pour tous les enfants, français et étrangers en situation régulière ou non, de l'âge de 3 ans jusqu'à l'âge de 16 ans.

ESPAGNE : En Espagne, l'enseignement obligatoire s'étend de 6 à 16 ans. La crèche, de 0 à 3 ans, et le jardin d'enfants ou école maternelle, de 4 à 6 ans, sont facultatifs. Les crèches sont financées par le secteur privé et les parents doivent en assumer les coûts, tandis que les jardins d'enfants et écoles maternelles sont financés par l'État et gratuits.

ITALIE : en Italie, l'enseignement obligatoire dure 10 ans, de 6 à 16 ans, et comprend les huit années du premier cycle d'enseignement et les deux premières années du deuxième cycle. Les mineurs étrangers présents sur le territoire national ont le droit à l'éducation, indépendamment de la régularité de leur statut de résidence, dans la forme et selon les modalités prévues pour les citoyens italiens et les citoyennes italiennes.





Pourquoi et comment parler de migration

La migration est un sujet complexe. Chacun·e a des idées préconçues et peut être influencé par les médias, le contexte politique, etc. Il n'est pas facile de comprendre le sujet, d'en maîtriser les tenants et les aboutissants, et encore moins de l'enseigner ou d'en parler en classe. Avant toute chose, il est important de rappeler que les programmes scolaires, les propositions de mise en œuvre de ces programmes et les différents manuels scolaires ne sont pas neutres. Le choix des thèmes et des sujets reflète aussi le contexte social, les idées politiques et la vision de la société que l'on veut donner à nos élèves.

Tout d'abord, il ne faut pas oublier que les migrations sont un phénomène historique, et même inhérent à l'histoire de l'humanité : elles ont permis le peuplement de la Terre. Le traitement des questions migratoires sont souvent traitées avec une vision très eurocentrique, sans prise en compte de la responsabilité des pays du Nord, de l'Union européenne ou du rôle de la colonisation dans l'histoire des migrations, passées et présentes. Il est donc particulièrement important de toujours remettre les choses dans leur contexte, et encore plus lorsqu'il s'agit de chiffres. En effet, lorsqu'on parle de migration, on prend souvent l'habitude de n'utiliser que des chiffres absolus. Or, il est important de parler en chiffres relatifs, d'exprimer les faits en termes concrets et surtout d'éviter le sensationnalisme. Il est également essentiel de faire attention au choix des mots et du vocabulaire lorsqu'on parle de migration et de personnes migrantes : le champ lexical de l'eau (vague, submersion, débordement...) ou les adjectifs quantitatifs qui peuvent avoir des connotations négatives dans le cas de la migration (considérable, grand...) sont à éviter. Au contraire, l'utilisation de termes juridiques, administratifs ou sociologiques, tels que ceux vus dans le module « Les mots de la migration », permet de parler de la migration et des personnes migrantes de manière appropriée.

Proposer de nouveaux récits, différents de ceux utilisés dans les médias par exemple, choisir d'aborder cette question dans d'autres cours que l'histoire-géographie, dans les cours de langues, dans les arts ou de manière transversale, ou encore proposer des voyages scolaires, contribue à assurer une meilleure compréhension des faits et des enjeux, et à changer le regard porté sur les migrations. Tout ce travail contribuera à lutter contre les stéréotypes et les préjugés, tant sur la migration elle-même que sur les migrant·e·s et les personnes issues de l'immigration, en particulier dans le contexte politique et médiatique actuel. Enfin, cela permettra de développer l'empathie des élèves, de lutter contre le racisme et les discriminations et de mieux intégrer les élèves migrant·e·s ou issus de l'immigration dans les classes.





Accueillir les enfants migrant·e·s et leurs familles à l'école

Checklist : Accueil/Installation à l'arrivée

- Présenter les livrets d'accueil bilingues disponibles sur Eduscol pour expliquer l'école à l'enfant et à sa famille
- Vérifier que l'élève a été évalué par un enseignant de l'UPE2A
- Organiser un entretien avec les parents et l'enfant pour obtenir plus d'informations, dans un climat de confiance
- Mettre en place un protocole d'accueil en collaboration avec les associations locales
- Faire visiter à l'enfant et à sa famille l'école et les salles de classe
- Présenter le matériel pédagogique qui sera utilisé pour les différentes activités
- Créer un carnet de notes ou d'images avec les concepts et le vocabulaire
- Fournir des outils pour faciliter l'expression (flashcards, etc.)
- Présenter les personnes travaillant dans l'école (personnel enseignant et administratif, psychologue scolaire, etc.) et expliquer leurs rôles
- Désigner un référent ou une référente pour les familles allophones
- Mettre en place du tutorat/mentorat entre élèves, favoriser l'apprentissage par les confrères ou consœurs, avec une charte de tutorat
- Adapter l'emploi du temps, favoriser les disciplines non verbales
- Adapter les méthodes d'apprentissage (notamment en ce qui concerne l'accès au numérique et les ressources à la maison)
- Mettre en place une signalétique claire dans la classe et dans l'établissement





A faire/à prendre en compte tout au long de l'année

- Donner du sens à l'école et à l'apprentissage
- Chercher à comprendre les motivations et les objectifs de l'enfant
- Adapter la posture et les formes de communication
- S'appuyer sur les acquis de l'élève
- L'importance de l'expression orale, pour les cours et pour communiquer avec la famille
- Utiliser un lecteur-enregistreur pour certaines activités (poésie, etc.)
- Diviser les leçons en courtes séquences
- Autoriser l'annotation des supports dans la langue maternelle
- Réduire ou individualiser les évaluations afin de limiter la quantité d'écriture nécessaire
- Organiser des événements sociaux (goûters après l'école, journées interculturelles)
- Faire circuler les livres et les jeux entre la maison et l'école
- Veiller à l'inclusion dans le groupe
- Laisser du temps pour s'adapter, observer, mémoriser et comprendre
- Valoriser et soutenir les tentatives et les efforts de l'enfant dans l'apprentissage d'une nouvelle langue





Ressources :

France :

Ressources pédagogiques du Musée de l'histoire de l'immigration :

<https://www.palais-portedoree.fr/enseignant>

CASNAV des différentes académies, accueil et inclusion des EANA

Ressources pour l'accueil et la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) sur Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/1191/ressources-pour-l-accueil-et-la-scolarisation-des-eleves-allophones-nouvellement-arrivees-eana>

Formations en libre accès sur M@gistère

Site Les migrations font bouger le monde :

<https://lesmigrationsfontbougerlemonde.com/>

Site de l'INED :

<https://www.ined.fr/fr/enseignants/>

Italie :

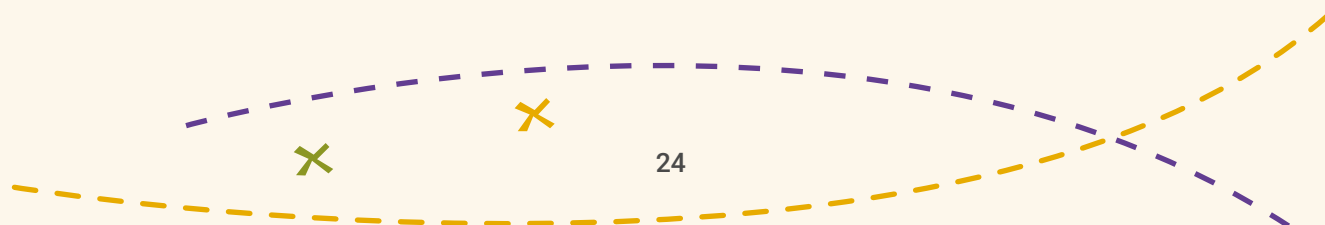
Effetto farfalla project, vise à renforcer les attitudes positives chez les jeunes âgés de 11 à 19 ans afin de lutter contre les discriminations et de promouvoir le respect de la diversité.

GenerAzione2030 project, vise à renforcer les compétences et les capacités des enseignant·e·s, des éducateurs et éducatrices afin de promouvoir et de mettre en œuvre les objectifs de l'Agenda 2030 des bénéficiaires concerné·e·s.

Espagne :

Solidaridad San Juan de Dios a publié un guide d'activités et d'exercices, favorisant l'écoute active et permettant d'aborder le thème de la migration avec les élèves.

Financé par le gouvernement espagnol, **Procomún** est une plateforme de matériel pédagogique ouverte et publique qui contient des informations sur la manière d'aborder des sujets sensibles, tels que la migration, les stéréotypes de genre, etc.





**Cofinancé par
l'Union européenne**

© 2024 D 2IMIG. Projet n° 2023-1-FR01-KA220-ADU-000157546 Financé par l'Union européenne. Les points de vue et les opinions exprimés sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne. reflètent pas nécessairement celles de l'Union européenne.

CC-BY-NC : Cette licence permet aux réutilisateurs de distribuer, remixer, adapter et développer le matériel sur n'importe quel support ou format à des fins non commerciales uniquement, et à condition que le créateur soit cité.